

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert, RIVIERE Mickaël, FESSY Véronique, Sylvie DENIS, SEIGNERET Ludivine.

Absents : Maxime GASDON, PIVOT Laurent.

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 27/02/2025.

---

**DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/712 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

**- D'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**

**MONTANT DES DÉPENSES RÉELLES PAR SECTION :**

**Section fonctionnement : 577 888,61 €**

**Section Investissement : 756 965,60 €.**

**MONTANT DES VIREMENTS DE CRÉDITS AUTORISÉS PAR SECTION :**

**Section fonctionnement : 43 341,65 €**

**Section Investissement : 56 772,42 €**

**- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.**

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE.

Fait et délibéré à Pradines, le 04 Mars 2025.

Le Maire,

Charles BRUN.